



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03190**

DE : **MME MAY (SAANICH-GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 5 FÉVRIER 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE AMARJEET SOHI**

Réponse du ministre des Ressources naturelles

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

ressources gazières et pétrolières

TRADUCTION

RÉPONSE

Ressources naturelles Canada remercie les pétitionnaires d'avoir exprimé leurs points de vue à propos du projet d'agrandissement proposé du réseau de Trans Mountain. Le gouvernement du Canada accueille toujours les points de vue des Canadiens sur les questions qui leur sont importantes.

Le gouvernement fédéral est responsable d'aider à faire en sorte que les ressources naturelles du Canada soient acheminées jusqu'aux marchés, ce qui est seulement possible si le gouvernement réussit à obtenir la confiance du public requise en adressant les préoccupations environnementales et locales ainsi que celles des peuples autochtones.

Le 29 mai 2018, le gouvernement a acheté le pipeline Trans Mountain existant, y compris l'option d'agrandissement proposée, quand le risque politique a rendu trop difficile la participation du secteur privé. Le gouvernement n'a pas l'intention d'être le propriétaire à long terme du projet. Au moment opportun, le gouvernement travaillera avec des investisseurs afin de transférer le projet et ses actifs connexes à un nouveau propriétaire pour que la construction et l'exploitation du projet se déroulent d'une manière qui protège l'intérêt public.

Le projet d'agrandissement proposé du réseau de Trans Mountain fait présentement l'objet d'un examen qui se terminera par une nouvelle décision du gouverneur en conseil qui décidera d'approuver ou non le projet. Le gouvernement se concentre d'abord sur aborder les questions relevées dans la décision d'août 2018 de la Cour d'appel fédérale (CAF).

En premier lieu, le gouvernement a ordonné à l'ONE de revoir sa recommandation en tenant compte des répercussions de la circulation maritime liée au projet. À la suite d'un processus de réexamen intensif de 22 semaines, l'ONE a soumis son rapport sur le projet, dans lequel il recommande globalement que le projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain est dans l'intérêt public canadien et que ce dernier devrait être approuvé sous réserve de 156 conditions et 16 nouvelles recommandations au gouvernement du Canada. Le rapport constitue une étape importante alors que le gouvernement suit la direction de la CAF.

En deuxième lieu, le gouvernement a recommencé les consultations de Phase III avec les groupes autochtones potentiellement touchés par le projet et des progrès importants ont été réalisés à ce jour. Ceux-ci comprennent l'établissement d'équipes gouvernementales de consultation qui ont les compétences et la formation requises pour mener un processus significatif et ont plus que doublé leur taille originale en 2016. Les équipes du gouvernement ont rencontré au-delà d'une centaine de communautés jusqu'à ce jour, participant à des discussions significatives, qui comprennent écouter les préoccupations, répondre à ces préoccupations et relever des solutions et des accommodements à celles-ci lorsque possible. De plus, le ministre des Ressources naturelles continue de rencontrer les communautés potentiellement touchées par le projet.

Le gouverneur en conseil rendra une décision quant à l'avenir du projet uniquement lorsqu'il sera d'avis que la Couronne a adéquatement rempli son obligation de consulter. À cette occasion, le gouverneur en conseil se fondera aussi sur le rapport de recommandation de l'ONE appuyé des mesures provisoires du gouvernement du Canada pour l'examen de grands projets.

En ce qui concerne le processus d'examen, le gouvernement du Canada a actualisé le processus de l'ONE au début de l'année 2016 au moyen des Mesures provisoires pour l'examen des projets de pipeline indiquant :

- qu'aucun promoteur n'aura à retourner au point de départ, l'examen de projets continuera selon le cadre législatif et conformément avec les dispositions de traités;
- que les décisions se fonderont sur les données scientifiques, les connaissances autochtones traditionnelles et d'autres données pertinentes;
- que le gouvernement sollicitera les points de vue du public et des collectivités concernées pour les prendre en compte;
- que les peuples autochtones seront véritablement consultés et que le gouvernement adoptera des mesures d'adaptation, s'il y a lieu, pour réduire les incidences sur leurs droits et intérêts;

- que les émissions de gaz à effet de serre directes et en amont attribuables au projet à l'étude seront évaluées.

Le gouvernement du Canada a aussi présenté de nouveaux projets de loi relatif aux évaluations environnementales qui permettrait l'adoption de règles améliorées pour protéger l'environnement, les poissons et les cours d'eau, respecter les droits des Autochtones et maintenir la confiance du public envers les décisions concernant l'exploitation de nos ressources. Ces nouveaux projets de loi reflètent les valeurs qui sont importantes pour les Canadiens et Canadiennes — y compris une participation du public dès le début du processus, inclusive et significative; des partenariats de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones; des décisions en temps opportun fondées sur les meilleures données scientifiques accessibles et le savoir autochtone ainsi qu'une durabilité pour les générations actuelles et futures.

Outre ces mesures, le gouvernement est déterminé à atteindre ses objectifs en matière de changements climatiques. En octobre 2016, le Canada a ratifié l'Accord de Paris : un accord historique, ambitieux et équilibré entre le Canada et 194 pays afin de lutter contre les changements climatiques. Avec ses partenaires internationaux, le gouvernement a convenu de renforcer les dispositions visant à limiter la hausse des températures moyennes mondiales bien en dessous de 2 degrés Celsius, d'une part, et de déployer des efforts pour limiter cette augmentation à 1,5 degré, d'autre part. La soumission du Canada à l'Accord de Paris comprenait une cible d'au moins 30 % en dessous des niveaux de 2005 à atteindre en 2030.

Pour poursuivre les engagements et les mesures déjà pris par les provinces et les territoires et l'élan donné par l'Accord de Paris, le premier ministre, les premiers ministres et les dirigeants autochtones ont adopté le plan du Canada sur la croissance propre et le climat en décembre 2016 afin de prendre des mesures ambitieuses pour lutter contre les changements climatiques, s'adapter et bâtir une résilience au climat changeant et encourager la croissance économique propre. Réalisation remarquable, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est le premier plan sur les changements climatiques de l'histoire du Canada à comprendre des engagements communs et individuels par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et à avoir été élaboré avec la participation des peuples autochtones. Le Cadre pancanadien souligne plus de 50 mesures concrètes visant à réduire la pollution causée par le carbone, aider le Canada à s'adapter et à devenir plus résilients aux incidences d'un climat changeant, encourager des solutions technologiques propres et créer de bons emplois qui contribuent à une économie plus forte.

Le gouvernement a déjà adopté des règlements afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le secteur des hydrocarbures, qui réduiront les émissions de méthane de 45 % d'ici 2025. De plus, les émissions de GES des sables bitumineux de l'Alberta seront plafonnées à 100 mégatonnes par année.

Le gouvernement du Canada continue aussi la mise en place de son Plan de protection des océans (PPO) afin d'améliorer la prévention des déversements d'huile en milieu maritime, la préparation en cas d'urgence et les mesures de réponse en cas de déversement.

À 1,5 milliard de dollars, le PPO est le plus important investissement du genre dans l'histoire du Canada. Le PPO comprend les mesures suivantes :

- Signer des partenariats avec les communautés côtières et autochtones;
- Renforcer les « yeux et les oreilles » de la Garde côtière canadienne afin d'assurer une meilleure communication avec les navires;
- Rendre la navigation plus sécuritaire;
- Ajouter plus d'agents d'application de la loi le long des côtes;
- Ajouter de nouveaux sites de radar dans des endroits stratégiques;
- Accorder 80 millions de dollars pour mener des recherches sur le devenir et le comportement du bitume dilué dans les écosystèmes aquatiques.

De plus, la *Loi sur la sécurité des pipelines* est entrée en force en 2016 afin de garantir davantage que les pipelines demeurent un moyen sécuritaire, efficace et fiable pour transporter les ressources sur les marchés. Cette loi a mis en place de nouvelles mesures afin d'assurer la prévention des incidents, l'état de préparation et l'intervention, de même que des dispositions en matière de responsabilité et d'indemnisation ayant trait aux pipelines de compétence fédérale.

Les Canadiens et les Canadiennes souhaitent que les ressources du Canada soient exploitées de manière à contribuer à la croissance économique, à la création de bons emplois dans la classe moyenne, au respect des droits des peuples autochtones et à la protection de l'environnement. C'est ce qui demeure les priorités du gouvernement.